



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 18 octobre 2023

Présents : Yvan Cueff, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absent excusé : Marc Gilles

1 – Réserves – Litiges :

Match de D2 poule J – Pencran Us 1 – Le Faou Es Cranou 2 du 24 septembre 2023

Réclamation d'après-match du club de Le Faou Es Cranou 2 concernant le remplacement de l'arbitre bénévole de la rencontre suite à une blessure : « Je Soussigné Mr BOUCHER Jean Philippe, dirigeant de l'équipe de l'ES Cranou B pour le match US PENCRAN / ES CRANOU B portons une réclamation concernant le remplacement de l'arbitre officiel désigné, Joseph Louis CAM qui a arrêté en milieu de seconde mi-temps suite à une blessure. En effet pour le choix de l'arbitre remplaçant, les dirigeants de Pencran ont refusé le tirage au sort entre les deux équipes, ils ont imposé l'assistant n1 pour terminer la rencontre. Contrairement au règlement art 7 du règlement des championnats seniors. Nous souhaitons que le match soit rejoué, d'autant plus que l'ES Cranou menait 3 à 2 au moment où l'arbitre s'est blessé. L'arbitre remplaçant a été très avantageux pour l'équipe locale et la victoire est revenue à Pencran sur le score de 5 à 4 ».

Aucune réserve d'avant match, ni d'observations d'après match ne figurent sur la feuille de match.

La Commission Sportive, après avoir pris connaissance de l'avis de CDA - Section lois du jeu – réclamations de la CDA, jugeant en première instance :

Nature du jugement

Attendu

Qu'aucune réserve n'a pas été formulée lors du changement d'arbitre à la 62^{ème} minute,

Que la désignation de l'assistant N°1 comme arbitre central n'a pas été immédiatement contestée par les deux équipes, entraîne de facto l'acceptation de celui-ci,

Qu'un nouvel assistant a bien été désigné par l'US Pencran,

Dit la réclamation non justifiée



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Par conséquent la Commission Sportive rejette la réclamation d'après match du club de Le Faou Es Cranou et homologue le résultat acquis sur le terrain :

- Pencran Us 1 3 points 5 buts
- Le Faou Es Cranou 2 0 point 4 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de D1 poule E – Pleuven Fc 1 – Beuzec Es 1 du 8 octobre 2023

Match arrêté à la 55^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre après la blessure d'un joueur de l'équipe de Beuzec, ayant nécessité l'intervention des pompiers avec une interruption de 48 minutes.

La Commission Sportive prend connaissance du rapport de l'arbitre qui précise que le capitaine de Pleuven était d'accord pour reprendre le match, à l'inverse du capitaine de Beuzec.

Elle prend également note du courriel du club de Beuzec qui explique que plusieurs joueurs avaient des impératifs d'horaires (salarié agricole, employé de restauration et retour vers établissements scolaires), et n'aurait pas pu terminer le match par manque de joueurs. L'arbitre nous a dit qu'après 45 minutes d'interruption il y avait possibilité d'arrêter la rencontre et il a donc réuni les 2 capitaines.

La Commission Sportive transmet le dossier à la section Lois du jeu de la CDA pour avis.

Match de D2 poule A – Brest Legion St Pierre 1 – Portsall Kersaint Es 2 du 8 octobre 2023

Match arrêté à la 25^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre après le malaise du coach de l'équipe de Portsall Kersaint Es ayant nécessité l'intervention des pompiers

La Commission Sportive prend connaissance du rapport de l'arbitre, qui précise entre autre que le coach de Portsall était le père d'un joueur, et que les joueurs de Portsall ne voulait pas reprendre le match.

Elle prend également note du courriel de Président du club de Brest Legion St Pierre, présent au stade, qui est intervenu auprès du dirigeant de Portsall, et qui précise qu'une fois les pompiers partis, avec son accord et celui des joueurs de Portsall, a demandé l'arrêt du match auprès de l'arbitre.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match à rejouer et fixe la rencontre au dimanche 29 octobre à 15h30.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

2 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
08/10/2023	D3 I	Ile Tudy 1	Loctudy AS 2	Loctudy 2	30,00 €
08/10/2023	D3 G	Locunolé Sp 1	Quimperlé Us 2	Quimperlé Us 2	30,00 €
15/10/2023	Cpe Conseil	Langolen Es 1	Chateauneuf Us 1	Chateauneuf Us 1	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	Argol Fc Ar Goliath 1	Quimper Ergue Armel Fc 2	Argol Fc Ar Goliath 1	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	Brasparts Loqueffret Us 1	Landeau Us 1	Brasparts Loqueffret Us 1	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	Combrit Ste Marine Fc 1	Plobannaec As 3	Plobannaec As 3	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	Quimper Us Portugais 1	Ergué Gabéric Am 2	Quimper Us Portugais 1	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	St Meen Fc 1	La Roche Maurice Us 1	St Meen Fc 1	30,00 €
15/10/2023	Cpe District	Tremeoc R 1	Landudec Guiler Es 1	Tremeoc R 1	30,00 €

3 – Coupe de Bretagne 2023-2024 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 5^{ème} tour en présence des clubs qualifiés, 20 rencontres au programme.

4 – Coupe du Conseil Départemental 2023-2024 :

La Commission Sportive procède au tirage du 4^{ème} tour en présence des clubs qualifiés, 35 rencontres.

5 – Coupe du District 2023-2024 :

La Commission Sportive procède au tirage du 2^{ème} tour, 39 rencontres.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Demande homologation tournois

CLUB	Date demande	Date tournoi	Décision
ESY PLOUDANIEL	11/10/2023	30/12/2023	ACCORD

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN